

**À une séance ordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, tenue le 10 août 2021, à 13h15, au 1657 chemin de l'Avalanche, Saint-Adolphe-d'Howard sous la présidence du préfet suppléant, M. Tim Watchorn, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :**

Joseph Dyzak	maire d'Estérel
René Pelletier	maire de Lac-des-Seize-Iles
Nathalie Rochon	mairesse de Piedmont
Claude Charbonneau	maire de Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	mairesse de Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	maire de Saint-Sauveur
François Ghali	maire de Wentworth-Nord

Étaient aussi présents la directrice générale, madame Jackline Williams ainsi que le greffier adjoint, maître Gabriel Leblanc.

Était absent monsieur André Genest préfet.

---

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Tim Watchorn, préfet suppléant de la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### **CM 158-08-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

ATTENDU l'ordre du jour soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER l'ordre du jour par:

- l'ajout des points suivants:
  - o Amendement de la résolution CM 145-06-21 - Appel de projets FRR;
  - o Rapport de la Sûreté du Québec sur la relocalisation du poste de police;
  - o Réfection de la route 370;
- le retrait des points suivants:
  - o Planification d'un lien de transport actif - Centre sportif Pays-d'en-Haut et parc linéaire P'tit train du Nord;
  - o Corporation municipale de Saint-Félix-de-Dalquier - intimidation;
- la modification du point suivant:
  - o Certificat de conformité - Wentworth-Nord - Règlement 2017-498-8 et 2017-498-9 PAR Certificat de conformité - Wentworth-Nord - Règlement 2017-498-8, 2017-498-9 et 2017-497-1

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉE**

#### **CM 159-08-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 8 juin 2021 tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**CM 160-08-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC tenue le 6 juillet 2021 tel que soumis.

**ADOPTÉE**

SERVICES FINANCIERS

**CM 161-08-21 REGISTRE DES DÉBOURSÉS**

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour les mois de mai et juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du registre des déboursés du mois de mai 2021 totalisant la somme de 2 864 172,19 \$ pour le fonds général.

D'ACCEPTER le dépôt du registre des déboursés du mois de juin 2021 totalisant la somme de 4 024 622,15 \$ pour le fonds général.

**ADOPTÉE**

**CM 162-08-21 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 JUILLET 2021**

ATTENDU le dépôt du rapport de délégation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant les mois de juin et juillet 2021.

**ADOPTÉE**

SERVICES ADMINISTRATIFS

**CM 163-08-21 ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC - OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**

ATTENDU QUE la MRC a besoin de services pour l'entretien ménager de ses locaux administratifs;

ATTENDU QUE le contrat actuel vient à échéance le 31 août 2021;

ATTENDU QUE la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut se dit satisfaite des services offerts par l'entreprise d'entretien ménager de Mme Godbout;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise de Mme Sylvie Godbout, et ce, pour une période de 12 mois allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, pour un montant de deux mille dollars (2 000 \$) mensuellement, plus les taxes applicables;

DE MANDATER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer le contrat de service entre la MRC des Pays-d'en-Haut et Mme Sylvie Godbout ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire en répartition des frais généraux d'entretien des locaux code objet 511.

**ADOPTÉE**

**CM 164-08-21 REPORT DE LA DATE LIMITE - RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION - RÔLES TRIENNAUX 2021 (ESTÉREL, SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, SAINTE-ADÈLE ET SAINTE-ANNE-DES-LACS)**

---

ATTENDU la demande adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut par la firme Evimbec à l'effet de reporter au 31 décembre 2021 la date limite de traitement des demandes de révision pour les villes d'Estérel, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de Sainte-Adèle et de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et la possibilité d'y consentir selon les termes de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date limite de traitement des demandes de révision des villes d'Estérel, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de Sainte-Adèle et de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

**CM 165-08-21 RÔLES TRIENNAUX 2022-2023-2024 - DEMANDE D'EXTENSION POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR ET DES MUNICIPALITÉS DE MORIN-HEIGHTS ET DE PIEDMONT**

---

ATTENDU la demande adressée à la MRC des Pays-d'en-Haut par la firme Evimbec à l'effet de reporter la date de dépôt du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la ville de Saint-Sauveur, de la municipalité de Morin-Heights et de la municipalité de Piedmont ;

ATTENDU les motifs invoqués jugés valables par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le report de la date de dépôt du rôle de la ville de Saint-Sauveur, de la municipalité de Morin-Heights et de la municipalité de Piedmont au 30 septembre 2021.

**ADOPTÉE**

**CM 166-08-21 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION CM 145-06-21 - APPEL DE PROJETS AVRIL 2021**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du tableau des recommandations du comité de sélection Fonds Régions et Ruralité pour le financement des organismes et des municipalités dans le cadre de l'appel d'offres de projets s'étant terminé le 23 avril dernier ;

Attendu que pour répondre aux demandes reçues, une somme supplémentaire de 100 000 \$ a été allouée au FRR provenant de l'enveloppe COVID-MRC ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER les recommandations émises par le comité de sélection du Fonds régions et ruralité 2021 et de confirmer la bonification de l'enveloppe Fonds Régions et Ruralité d'une somme de 100 000 \$ provenant de l'enveloppe COVID-MRC.

**ADOPTÉE**

**CM 167-08-21 RAPPORT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LA RELOCALISATION DU POSTE DE POLICE**

ATTENDU le dépôt du rapport de la Sûreté du Québec sur la relocalisation du poste de police ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les conclusions du rapport de la Sûreté du Québec sur la relocalisation du poste de police.

Un vote est demandé par M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur;

Ont voté pour :

Claude Charbonneau  
François Ghali  
Gisèle Dicaire  
Joseph Dydzak  
Monique Monette-Laroche  
Nadine Brière  
Nathalie Rochon  
René Pelletier

A voté contre :

Jacques Gariépy

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

RESSOURCES HUMAINES

**CM 168-08-21 EMBAUCHE DE JAMES OGER - INSPECTEUR TECHNICIEN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur technicien, poste permanent temps plein, 35 heures par semaine, au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le comité de sélection a procédé à l'étude de plusieurs candidatures, a rencontré des candidats en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de M. James Oger ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. James Oger au poste d'inspecteur technicien au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire à partir du 12 juillet 2021 selon les conditions discutées et conformément au guide de l'employé.

**ADOPTÉE**

**CM 169-08-21 GUIDE DE L'EMPLOYÉ**

ATTENDU le dépôt du Guide de l'Employé, document faisant état des politiques et conditions de travail à la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le Guide de l'Employé, conditionnellement à ce que les employés acceptent d'adopter le guide en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

**ADOPTÉE**

DOSSIERS DU PRÉFET

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

---

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

### **CM 170-08-21 CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS RÉGION DES LAURENTIDES - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020**

---

ATTENDU le dépôt du rapport annuel 2020 du Conseil des préfets et des élus région des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel 2020 du Conseil des préfets et des élus région des Laurentides.

**ADOPTÉE**

### **CM 171-08-21 CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS RÉGION DES LAURENTIDES - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020**

---

ATTENDU le dépôt du rapport financier annuel 2020 du Conseil des préfets et des élus région des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier annuel 2020 du Conseil des préfets et des élus région des Laurentides.

**ADOPTÉE**

## **INVITATION À LA GRANDE TABLÉE INTERCULTURELLE DU 21 OCTOBRE 2021**

---

Le préfet suppléant transmet l'invitation à la Grande Tablee interculturelle du 21 octobre 2021.

### **CM 172-08-21 CONTRIBUTION AU COMITÉ COALITION SANTÉ**

---

ATTENDU la mission que s'est donnée la Coalition Santé Laurentides de dénoncer la situation actuelle en soins de santé et en services sociaux et de réclamer au gouvernement du Québec un financement équitable pour la population des Laurentides;

ATTENDU la demande formulée à chacune des MRC par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides pour qu'elles contribuent financièrement à la Coalition Santé Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE DONNER la somme de 2 000 \$ à la Coalition Santé Laurentides ;

D'IMPUTER ladite somme de l'enveloppe COVID-MRC.

**ADOPTÉE**

### **CM 173-08-21 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DE LA ROUTE 370, SAINTE-ADÈLE - ESTÉREL.**

---

ATTENDU QUE la route 370, connue aussi sous le nom de chemin Pierre-Péladeau et chemin de Sainte-Marguerite, est une route provinciale qui relie la Ville de Sainte-Adèle, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville d'Estérel ;

ATTENDU que la route 370 n'apparaît pas dans le plan d'investissement triennal du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU que l'achalandage de cette route est à la hausse notamment par l'accroissement importante de la population depuis deux ans dans ce secteur et par l'établissement des propriétaires qui choisissent d'y rester grâce au télétravail ;

ATTENDU les prévisions démographiques de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les cinq prochaines années qui démontrent une augmentation importante de sa population ;

ATTENDU QUE cette route importante pour le transport des personnes et des marchandises est actuellement dans un état dégradé mettant en péril la sécurité des usagers de cet axe ;

ATTENDU QUE cette route est reconnue comme un lien avec la région administrative de Lanaudière ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'auscultation de la route 370 et à l'analyse des ponceaux, à partir de la sortie 69 de l'autoroute 15, afin de planifier les correctifs nécessaires et la réfection de cette route dans le calendrier quinquennal du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

CENTRE SPORTIF PAYS-D'EN-HAUT

#### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.**

---

M. Tim Watchorn, préfet suppléant, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du Centre sportif Pays-d'en-Haut.

#### **CM 174-08-21 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE NO 13 DE POMERLEAU**

---

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive no 13, datée du 30 juin 2021, reçue de M. Maxime Bergeron, chargé de projet du Complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1er et le 30 juin 2021, pour un montant de 3 025 870,96 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive no 13 de Pomerleau, pour un montant de 3 025 870,96 \$ (taxes incluses).

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le centre sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**ADOPTÉE**

#### **CM 175-08-21 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE NO 14 DE POMERLEAU**

---

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive no 14, datée du 31-07-2021, reçue de M. Maxime Bergeron, chargé de projet du Complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1er et le 30 juillet 2021, pour un montant de 3 791 618,25 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive no 14 de Pomerleau, pour un montant de 3 791 618,25 \$ (taxes incluses).

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le centre sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**ADOPTÉE**

**CM 176-08-21 PAIEMENT DE POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES**

---

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation no 5321 datée du 3 août 2021, reçue de Maxime Bergeron, chargé de projet du centre sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES pour un montant de 29 519,83 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture no 5321 de 29 519,83 \$ (taxes incluses) de POIRIER FONTAINE ARCHITECTES/ RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES.

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le centre sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**ADOPTÉE**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**CM 177-08-21 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - VOLET VIRAGE NUMÉRIQUE 2021-2022**

---

ATTENDU les besoins des entreprises du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut en matière de virage numérique ;

ATTENDU le succès de l'appel de projet réalisé en juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER une somme de 60 000 \$ provenant du Fond régions ruralité 2021-2022 à l'aide aux entreprises pour le virage numérique en vertu de la politique de soutien aux entreprises.

**ADOPTÉE**

**CM 178-08-21 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – VOLET VIRAGE NUMÉRIQUE**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du tableau des recommandations du comité de sélection du Fonds de soutien aux entreprises – volet virage numérique pour le financement des entreprises dans le cadre de l'appel de projets s'étant terminé le 25 juin dernier ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'UTILISER un montant supplémentaire de 3 000 \$ provenant de l'enveloppe prévue pour le Fonds virage numérique 2021-2022 afin de répondre aux besoins actuels des entrepreneurs ;

D'APPUYER les recommandations émises par le comité de sélection du Fonds de soutien aux entreprises – volet virage numérique.

ADOPTÉE

**CM 179-08-21 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION**

---

ATTENDU QUE le solde actuel du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC des Pays-d'en-Haut incluant les projets acceptés mais non déboursés est de 63 901 \$ ;

ATTENDU QUE le Service de développement économique et territorial de la MRC reçoit un nombre important de demandes de financement de la part des entreprises de la région ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation réitérant l'importance de permettre à la MRC des Pays-d'en-Haut de se prévaloir d'une enveloppe additionnelle afin d'augmenter les liquidités disponibles via le FLI.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

**CM 180-08-21 EXCÉDENT DE LA SUBVENTION PROJET VÉLOCITÉ**

---

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu une somme supplémentaire de 299 799\$ des programmes d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile et Véloce ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection et de mise aux normes doivent être réalisés sur les parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'AFFECTER la somme de 299 799 \$ à la réserve financière ;

D'AFFECTER les excédents du volet parc récréatif selon les résultats réels 2020 à la réserve financière pour l'interconnexion, soit 160 000 \$;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

**CM 181-08-21 LE P'TIT TRAIN DU NORD - COMPENSATION MONÉTAIRE LIÉE À LA COVID.**

---

ATTENDU l'achalandage grandissant du Parc linéaire le P'tit train du Nord constaté depuis l'apparition de la COVID-19, causant par le fait même une forte augmentation des dépenses reliées au service à la population, à la patrouille, à la signalisation et au service à la clientèle ;

ATTENDU le manque à gagner en 2021 pour maintenir les opérations régulières ;

ATTENDU qu'il a été suggéré, par le sous-comité mis en place pour évaluer la situation, de partager également ce manque à gagner entre les MRC, excluant la MRC de Thérèse-de-Blainville ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement de 25 947 \$ au Parc linéaire Le P'tit train du Nord ;

D'IMPUTER ladite somme de l'enveloppe COVID-MRC.

ADOPTÉE

**CM 182-08-21 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD - RÉVISION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord a fait parvenir à la MRC la résolution 2021-06-1777 demandant à la MRC la révision de l'entente intermunicipale concernant le Corridor aérobique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de la municipalité de Wentworth-Nord ;

DE MAINTENIR l'entente en vigueur.

**ADOPTÉE**

**CM 183-08-21    AUTORISATION DE DÉPENSE - RECHARGEMENT DE LA VOIE PARTAGÉE DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU la nécessité d'effectuer le rechargement de 3,2 km de voie partagée sur le parc du Corridor aérobique dans le secteur Montfort de Wentworth-Nord ;

ATTENDU les estimés de coûts réalisés dont le plus faible estimé par la municipalité de Wentworth-Nord fixe la dépense à 72 605\$;

ATTENDU QUE la MRC assurera la moitié des coûts estimés les plus faibles, soit 36 303\$ + taxes;

ATTENDU QUE la MRC s'attend à ce que ce que la municipalité de Wentworth-Nord défraie au minimum 50% des coûts de rechargement tel que présentés dans l'estimé le plus faible;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la dépense de 36 303\$ pour le rechargement de la voie partagée à la condition que ce projet soit pris en charge par la municipalité de Wentworth-Nord ;

D'IMPUTER la dépense à la réserve financière de la MRC.

**ADOPTÉE**

**CM 184-08-21    OCTROI DE CONTRAT -RÉFECTION DU TABLIER DU PONT DE NEWAGO - CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU la nécessité de réaliser des travaux de remplacement du tablier du pont, des garde-corps et de l'ajout de chasse-roues sur le pont de Newago (P-17426) avant la fin de l'année 2021, le cas contraire pouvant compromettre la circulation automobile ;

ATTENDU les obligations d'entretien du locataire (la MRC) stipulées au bail emphytéotique ;

ATTENDU que le prix le plus bas obtenu est de 35 000 \$ avant les taxes par Gelco Construction ;

ATTENDU que l'entreprise s'engage à réaliser les travaux selon les normes du MTQ ;

ATTENDU QUE la MRC s'attend à ce que ce que la municipalité de Wentworth-Nord défraie 50% des coûts de réfection du pont ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire Wentworth-Nord ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat de construction pour le remplacement du tablier du pont, des garde-corps et l'ajout de chasse-roues sur le pont de Newago, à Gelco Construction pour la somme de 35 000 \$ avant les taxes conditionnellement à ce que la municipalité de Wentworth-Nord confirme son engagement financier ;

D'AUTORISER la réparation du garde-grève, si nécessaire, pour un montant maximal de 5 000\$;

D'IMPUTER la moitié de cette dépense à la réserve financière de la MRC.

ADOPTÉE

**CM 185-08-21 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**

---

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure est en appel de projets jusqu'au 20 août 2021 ;

ATTENDU QUE le coût maximal d'un projet ne peut être supérieur à 300 000 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière ne peut excéder 67 % jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier de ce programme afin de procéder aux rénovations et à la mise aux normes d'un segment du parc du Corridor aérobique dans la municipalité de Morin-Heights ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la présentation du projet de rénovation et mise aux normes d'un segment du parc du Corridor aérobique dans la municipalité de Morin-Heights au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

CONFIRMER l'engagement de la MRC des Pays-d'en-Haut à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

DE DÉSIGNER Mme Jackline Williams, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

**CM 186-08-21 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2020 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS FINAL POUR 2020-2021**

---

ATTENDU le dépôt du rapport final d'activités pour l'année financière 2020-2021 du fonds de développement des territoires 2015-2020 mis en place en novembre 2014 et dont les modalités reposent sur des principes de souplesse, d'imputabilité et d'autonomie, permettant aux MRC de réaliser des projets sur leur territoire notamment dans les domaines de l'aménagement, le social, l'économie, la culture et l'environnement ;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait de ce rapport final et qu'il y a donc lieu de procéder à son approbation ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport final d'activités 2015-2020 du Fonds de Développement des Territoires. Ledit rapport sera publié sur le site internet de la MRC, conformément aux obligations.

ADOPTÉE

**CM 187-08-21 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2020 - REDDITION DE COMPTE FINALE AU 31 MARS 2021 À L'ATTENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de la reddition de comptes au 31 mars 2021 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport de reddition de compte au 31 mars 2021 ayant trait au Fonds de développement des Territoires (FDT);

D'AUTORISER sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**CM 188-08-21 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 - TRANSFERT DU SOLDE.**

---

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Andrée Laforest et la MRC des Pays-d'en-Haut, en particulier sa clause 31 stipulant que la MRC « conserve toute part résiduelle du FDT (...) qui n'est pas engagée au 31 mars 2020 ou qui n'est pas dépensée au 31 mars 2021. (Elle) l'utilise conformément à la présente entente. »

ATTENDU la prolongation dans le Fonds Régions et Ruralité volet 2 d'onze (11) projets à portée locale d'organismes et municipalités du territoire, de six (6) projets à portée régionale, de deux (2) ententes intersectorielles, de quatre (4) ententes inter-MRC et de quatorze (14) projets supralocaux en régie interne ;

ATTENDU que des sommes n'ont pas été engagées ou dépensées à la clôture financière du programme le 31 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSFÉRER le solde de 363 162 \$ au compte du Fonds de développement des Territoires dans le compte du Fonds Régions et Ruralité volet 2, soit le montant de 25 000 \$ qui n'a pas été engagé et le montant de 338 162 \$ qui a été octroyé mais pas encore versé aux organismes, tel que détaillé dans la reddition de comptes ou, le cas échéant, au montant corrigé indiqué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lors de la confirmation que la reddition de comptes finale est conforme à nos obligations.

**ADOPTÉE**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**CM 189-08-21 SAINT-SAUVEUR - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LES RÈGLEMENTS 222-65-01-2021, 222-65-02-2021, 221-05-2021, 222-66-2021, 222-67-2021, 223-06-2021, 224-03-2021, 225-11-2021, 225-12-2021, 227-02-2021 ET 258-07-2021**

---

ATTENDU la transmission des règlements 222-65-01-2021, 222-65-02-2021, 221-05-2021, 222-66-2021, 222-67-2021, 223-06-2021, 224-03-2021, 225-11-2021, 225-12-2021, 227-02-2021 et 258-07-2021 de la municipalité de Saint-Sauveur conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les règlements 222-65-01-2021, 222-65-02-2021, 221-05-2021, 222-66-2021, 222-67-2021, 223-06-2021, 224-03-2021, 225-11-2021, 225-12-2021, 227-02-2021 et 258-07-2021 de la municipalité de Saint-Sauveur, puisqu'ils respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**CM 190-08-21 WENTWORTH-NORD - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LES RÈGLEMENTS 2017-498-8, 2017-498-9 ET 2017-497-1**

---

ATTENDU la transmission des règlements 2017-498-8, 2017-498-9 et 2017-497-1 de la municipalité de Wentworth-Nord conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Iles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les règlements 2017-498-8, 2017-498-9 et 2017-497-1 de la municipalité de Wentworth-Nord, puisqu'ils respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**CM 191-08-21 SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ POUR LE RÈGLEMENT 634-17**

---

ATTENDU la transmission du règlement 634-17 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le règlement 634-17 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**CM 192-08-21 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ SAINTE-ADÈLE: RÈGLEMENTS 1314-2021-PU, 1314-2021-Z, 1314-2021-L, 1314-2021-C, 1314-2021-PC, 1314-2021-PIIA ET 1314-2021-TM**

---

ATTENDU la transmission des règlements 1314-2021-PU, 1314-2021-Z, 1314-2021-L, 1314-2021-C, 1314-2021-PC, 1314-2021-PIIA et 1314-2021-TM de la municipalité de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les règlements 1314-2021-PU, 1314-2021-Z, 1314-2021-L, 1314-2021-C, 1314-2021-PC, 1314-2021-PIIA et 1314-2021-TM de la municipalité de Sainte-Adèle, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**CM 193-08-21 ENTENTE DE SUBDÉLÉGATION DE LA GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE ET D'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES PUBLIQUES AVEC LA MRC DES LAURENTIDES**

---

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a renouvelé la convention de gestion des baux de villégiature et d'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques de son territoire avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 31 mai 2021 ;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite poursuivre l'entente de subdélégation de cette gestion avec la MRC des Laurentides ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELLER l'entente de subdélégation de la gestion des baux de villégiature et d'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques de notre territoire avec la MRC des Laurentides,

DE DEMANDER au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles d'autoriser cette subdélégation;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉE**

**CM 194-08-21 RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO) 2021**

---

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a adhéré depuis sa création en 2015 au Service de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SGIRN) mis en place par la MRC d'Antoine-Labelle, lequel service lie également les autres MRC de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que ce SGIRN assure la gestion de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), tient des consultations publiques à l'égard des plans d'aménagement forestier intégré et facilite certaines activités liées à l'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

CONSIDÉRANT que le 20 octobre 2020, la direction des opérations intégrées Lanaudière-Laurentides du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a sollicité la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable de la délégation de gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour réaliser la consultation publique sur les Plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFI-O) des unités d'aménagement forestier de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT la tenue des séances d'information quant à la consultation publique les 31 mars et 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT la mise en ligne d'un site web collaboratif par le MFFP;

CONSIDÉRANT la réception des divers avis émis par les participants à la consultation publique;

CONSIDÉRANT que la période de consultation est terminée;

CONSIDÉRANT les modalités prévues dans le cadre de la délégation du programme d'aménagement durable des forêts;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt et les recommandations du rapport de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement de la région des Laurentides préparé par la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée pour les mois de juin et juillet 2021.

DEMANDE D'APPUJ

**CM 195-08-21 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD - APPUI POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE TOURISTIQUE (PARIT) POUR LE REMPLACEMENT D'UN REMONTE-PENTE.**

---

ATTENDU QUE le Mont-Avalanche est une station de sports fondée il y a plus de 60 ans et qui fait depuis la fierté de la population de Saint-Adolphe-d'Howard ;

ATTENDU que le Mont-Avalanche est une infrastructure importante de la MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides pour les sportifs et amateurs de plein-air ;

ATTENDU QUE le Mont-Avalanche est reconnu pour son couvert de neige exceptionnel, ses pistes de ski variées, sa vue panoramique sur toutes les Laurentides ;

ATTENDU que le Mont-Avalanche a développé des activités pour toutes les saisons ;

ATTENDU que le Mont-Avalanche attire des touristes provenant de toutes les régions du Québec et d'ailleurs ;

ATTENDU QUE la remontée mécanique a besoin d'être remplacée et que cet équipement est un élément essentiel et vital pour la survie du Mont-Avalanche ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard dans sa démarche de demande de subvention dans le programme d'aide à la relance touristique (PARIT) pour le remplacement de la remontée mécanique au Mont-Avalanche.

**ADOPTÉE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

**CM 196-08-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13H43)**

---

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER l'assemblée.

**ADOPTÉE**

Tim Watchorn,  
Préfet suppléant

Jackline Williams,  
Directrice générale